



## PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

Service des sécurités et de la représentation de l'État  
Bureau de la sécurité intérieure et de la représentation de l'État  
Affaire suivie par : Annie LOUBET

Tél : 05.53.77.60.26  
Mail : pref-securite-interieure@lot-et-garonne.gouv.fr

Agen, le 22 mars 2019

La Préfète de Lot-et-Garonne

aux porteurs de projet

Objet : Appel à projets 2019 au titre de la MILDECA

P.J. : Cerfa n° 12156\*05  
Feuille de route régionale 2018-2022

Le nouveau plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022<sup>1</sup> élaboré par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), sous l'autorité du Premier Ministre, vise à créer un élan dans la société pour changer notre regard sur les addictions liées à la consommation de substances telles que alcool, tabac, drogues, ou sur certains usages préoccupants (écrans, jeux) et à faire évoluer les comportements.

Conformément à la feuille de route régionale 2018-2022 pour la région Nouvelle-Aquitaine, les actions financées par la MILDECA 2019 devront répondre à un nombre restreint d'axes stratégiques.

Les priorités viseront plus particulièrement à :

*1°) Réduire les addictions chez les jeunes*

Les objectifs visés sont notamment :

- développer des compétences psycho-sociales qui visent à renforcer l'estime de soi, la capacité à maîtriser ses émotions, la confiance dans l'adulte et l'empathie ;
- renforcer la coordination des actions de prévention ;
- assurer le respect des interdictions de vente de tabac, d'alcool et de jeux d'argent aux mineurs ;
- prévenir et sensibiliser les apprentis des CFA aux conduites addictives dans le monde du travail ;

---

<sup>1</sup> <https://www.drogues.gouv.fr/la-mildeca/le-plan-gouvernemental/mobilisation-2018-2022>

## *2°) Réduire l'alcoolisation en milieu festif*

Les objectifs visés sont notamment :

- coordonner les différents acteurs ;
- développer les interventions mobiles telles que maraudes nocturnes, animations,... ;
- mettre en place un partenariat avec les gérants des établissements de nuit ;
- mieux connaître les habitudes d'alcoolisation pour agir ;

## *3°) Protéger les publics vulnérables*

Les objectifs visés sont notamment :

- faire accéder les jeunes au marché du travail dans le cadre du dispositif TAPAJ (travail alternatif payé à la journée) ;
- mettre en place un dispositif adapté aux jeunes migrants ou mineurs non accompagnés ;

## *4°) Réduire les addictions aux écrans*

Les objectifs visés sont notamment :

- mieux connaître les phénomènes pour une utilisation raisonnée des écrans ;
- former et informer les utilisateurs.

Il est possible de co-financer des projets au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) et de la MILDECA. S'agissant du taux maximal de financement au titre de la MILDECA, il est de 80 %.

J'ajoute que les crédits MILDECA ne peuvent pas financer :

- l'achat de matériel d'investigation pour les forces de l'ordre,
- les dispositifs de prise en charge qui relèvent de l'assurance maladie,
- les consultations médicales dans le cadre de la non-hospitalisation des ivresses publiques et manifestes,
- les alternatives aux poursuites et peines prévues par la loi (ex : injonctions thérapeutiques),
- le recrutement d'agents ou la pérennisation de postes existants ou le versement de rémunérations à des tiers,
- le financement de l'investissement.

## ***La constitution du dossier***

Toutes les rubriques doivent être complétées, notamment :

- le numéro SIRET dans la partie " Identification " du formulaire ;
- l'actualisation de la composition du bureau de l'association ;
- le changement de l'adresse du siège auprès du fichier SIRENE ;
- la signature du dossier par une personne habilitée ou dont la délégation de signature est jointe ;
- ne pas omettre de joindre le RIB.

En cas de demande de renouvellement du financement d'une action, les porteurs de projets doivent obligatoirement fournir avec leur dossier de demande de subvention 2019, le bilan financier 2018 accompagné de tout document permettant d'apprécier l'efficacité et l'efficience des actions menées.

### **Le dépôt de dossier**

Afin d'arrêter la programmation, vous voudrez bien me faire parvenir vos demandes de subvention au plus tard le **16 avril 2019**, délai de rigueur :

- soit par voie électronique : à [pref-securite-interieure@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-securite-interieure@lot-et-garonne.gouv.fr)
- soit par exception, par courrier à :

Madame la Préfète de lot et Garonne  
Bureau de la sécurité intérieure et de la représentation de l'Etat  
Place de Verdun – 47920 AGEN CEDEX 9.

Mon cabinet se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utiles.

Pour la Préfète,  
Le Sous-Préfet,  
Directrice de Cabinet



Frédérique CADET